L’étudiant japonais embauchable… mais expulsable

19/10/2011 à 0h08
Malgré ses nombreux diplômes et sa promesse d’embauche, Hisanori Tamura est aujourd’hui expulsable. Le bureau des étrangers a refusé de changer son titre de séjour « étudiant étranger » en titre « salarié ». (…)
Sur son répondeur, il a enregistré le même message en français, en anglais et en japonais. **Trois des six langues que Hisanori Tamura maîtrise parfaitement**. **Titulaire d’une licence de japonais, de sociologie, d’une maîtrise et d’un master en économie…** cet étudiant japonais de 25 ans vient d’obtenir une **promesse d’embauche** dans une société de consulting des Hauts-de-Seine.

Un poste taillé sur mesure dans ce cabinet d’études pour la commercialisation de cosmétiques en Asie et au Japon.
Hisanori pensait que ce recrutement allait couronner six ans d’études en France. Il a déchanté au bureau des étrangers de la préfecture de police, sur le boulevard Ney (XVIIIe), où il s’est rendu pour demander le changement de son **titre de séjour « étudiant étranger » en titre de séjour « salarié ».** « Ils ont tout simplement refusé d’examiner mon dossier », s’étonne Hisanori Tamura, l’administration justifiant le rejet de la demande par un argument « illégal ». (…)

Le Parisien

(Merci à Kaos)